

## Cellule des acteurs économiques - Réunion du 08 Octobre 2021

La réunion a essentiellement porté sur le pass sanitaire dont voici les principales remarques et/ou observations :

- En tout premier lieu, des protocoles ont d'ores et déjà été diffusés sur le site de la DTE dont voici le lien :

<https://dtenc.gouv.nc/accordeon-4>

- Sont déjà présents les protocoles pour :

- Commerces de détail
- Secteur de l'immobilier
- Salon esthétique
- Salon de tatouage
- Salon de coiffure
- Salles de sport

- A venir :

- Restaurants
- BTP
- Activités nautiques

- En l'absence de protocole dédié, se référer au guide santé diffusé sur le site de la DTE :

[https://dtenc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/covid-19\\_protocole\\_caledonien\\_sante\\_securite\\_travail\\_-\\_version\\_1\\_du\\_30.09.2021.pdf](https://dtenc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/covid-19_protocole_caledonien_sante_securite_travail_-_version_1_du_30.09.2021.pdf)

- Il est bien précisé que pour les activités soumises à un pass sanitaire, celui-ci ne s'applique que pour les clients et non les salariés.
- Une première FAQ est disponible sur le pass sanitaire :

<https://gouv.nc/pass-sanitaire>

- La conférence de presse de ce jour est consacrées aux modalités pratiques de ce pass - nous aurons plus d'informations et de supports pour les décliner à l'issue.

Les questions :

- Pour l'activité de photographes :
  - Application d'un protocole pour les séances photo : en extérieur (port du masque des modèles), en studio et pour les photos scolaires

- Le gouvernement est en attente de transmission d'un projet de protocole NC de la profession -
- Urgent : pour la navigation de plaisance, permettre des déplacements de bateaux pour maintenance technique
  - Le gouvernement va étudier cette question
- Pour les commerces de détails : précision est apportée sur le fait que les salariés ne sont pas comptabilisés dans la jauge de 1 client par 8m<sup>2</sup> et qu'on parle bien de surface de vente (hors stockage)
- Pour les employeurs qui ne disposent pas de tablettes ou smartphone : une tolérance sera admise dans un premier temps pour avoir des versions papier (test PCR, carnet vaccinal ...) - il faudra toutefois que les employeurs/gérants se dotent des outils numériques nécessaires
- Sur la question des doubles activités (ex : boulangerie qui fait snacking, station service qui offre service de restauration ou bar qui propose des tapas) : des précisions seront apportées par le gouvernement sur ces questions - il y a nécessité de distinguer les activités par demande de pass au client selon le service consommé - attention, service à table uniquement.